

EPICERIES
THES ET CAFES.

UN EXCELLENT CHOIX DE
De 3s. à 5s. 6d.
THE NOIR
De 2s. 6d. à 4s. 6d. et un THE mélangé, d'un goût
parfait, à 3s. la livre.

EXCELLENT CAFE PUR DE JAVA.
A la 6d. et
A la 3d.
Ces Cafés sont moulus au fur à mesure, et
pour cette raison, sont toujours frais.
C. A. MARCHAND & Co.
Coin des rues Notre-Dame et St-Denis.

NOUVELLEMENT RECU
LES SOUSSEIGNS VIENNENT DE RECE-
voir de la Maison
CROSS ET BLACKWELL,
Un assortiment de toutes les variétés de leurs
FAMEUSES SAUCES
Telles que
SAUCES AUX CHAMPIGNONS
ET AUX NOIX,
Moutardes assorties,
Gélinees,
Marmelades,
Vinaigres,
Liquors et
Jambons marinés et en pots
Pois variés,
Fromages en vauette (forme Ananas)
Et aussi,
Un Assortiment complet et choisi

D'EPICERIES
DE PREMIERE QUALITE.
Les articles sont portés à domicile gratis
C. A. MARCHAND & Co.
Coin des rues Notre-Dame et St-Denis
22 octobre. 117

Morue Fumée.
Dépôt: Coin des Rues Notre-
Dame et St-Gabriel.

A VENDRE: POULES DE PRAIRIE ET
cailles, Epauls de jambons, jambons de
Cincinnati au sucre, Saumon fumé et
épicé, Haricots et Poissons, jambons de bœuf
de Glasgow, langues de bœuf et de veau, hanches
d'indes, Marmelades, confitures, fruits à rôtir,
gâteaux de pied de veau, sucres aux champignons
aux poudres, truffes et marinades, gelée,
raisin "West End", truffes impériales, figures
de Turquie, noix, amandes, etc., etc.

ALEX. MCGIBBON,
Seul agent pour la célèbre
morue fumée de M. W. W.

Stout de Londres.
30 BARILS STOUT (BIERE) DE LONDRES
de la Barclay et Perkins, en bou-
teilles d'une chopine, 25 caisses de VIEUX GE-
NEVEZ de Bouth, Londres.

Excellent WISKY Ecossais et Irlandais
VIEILLE JAMAIQUE, EAU-DE-VIE, GE-
NEVEZ, etc., etc.
A vendre par
ALEX. MCGIBBON.
22 fév. 17

Café! Café! Café!!!
EXCELLENT MOCA, JAVA, JAMAICA,
Ceylan, moulu frais chaque jour, chez
ALEX. MCGIBBON.
22 fév. 17

CHS. GAREAU,
Marchand
DE
HARDES FAITES.
EN GROS ET EN DETAIL,
COIN DES RUES MCGILL ET LEMOINE

Montréal,
14 fév. 14

J. McDONALD ET Co.,
MARCHANDS DE PRODUITS EN GROS,
COIN DES RUES
MCGILL ET ST-PAUL,

ONT CONSTAMENT EN MAIN UNE
grande quantité de Lard, Fleurs, Beurre
St-Scholastique, LUNDI, le 31 MARS 1862,
Bonne Faim, d'Orme, Poissons, etc., etc.

AVIS
EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE
MARK JOHN HAMILTON, de la ville de
Montréal, ingénieur civil, adresse à la Re-
gistration, à la prochaine Session, pour la pas-
sation d'un acte pour lui permettre de pratiquer
comme Arpenteur Provis

Vente par Autorité de Justice.
SERA VENDUE PAR AUTORITE DE
Justice, à la porte de l'Eglise de la paroisse
de St-Scholastique, LUNDI, le 31 MARS 1862,
à 14 heures de l'AVANT-MIDI, au plus
offrant et dernier enchérisseur:
UNE TERRE située en la paroisse de St-Canut
de la contenance de trois arpents de front
sur trente-cinq arpents plus ou moins de
profondeur, tenant devant à la Rivière de
Noël, derrière au domaine d'un côté à Noël
Vau, et de l'autre côté à Jean-Baptiste
Charbonneau, avec une maison, grange et
autres bâtiments dessus construits. La dite
terre dépendant de la succession de Louis
GAGNON, fils.

Pour les conditions de la vente s'adresser au
notaire soussigné.
M. PREVOST, N.
22 fév. 17

"CHASSEURS CANADIENS."
LES OFFICIERS DE CE CORPS SE RE-
uniront, d'ici à vendredi, dans LUNDI,
MERCREDI et VENDREDI, dans leur Salle,
Bonne Faim, à 30 précises, pour Exercices
Militaires.
Par Ordre du
Lieutenant-Colonel, Commandant,
1er rég.

DIVERS
AVIS PUBLIC.

LUNDI, LE SEPTIEME JOUR D'AVRIL
prochain, à DIX HEURES DU MATIN, sera
vendu par Autorité de Justice, à la porte de
l'Eglise de la paroisse de St-Martin, immeu-
ble, situé dans la dite paroisse de St-Martin,
dans la cité de bord de Beau, dépendant de la
communauté qui a existé entre défunt Théo-
phile LECAVALIER, cultivateur, et LUCIE
MONTREUIL, tenant au bout sud-est, à la rivière
des Prairies, au bout nord-ouest, à François Le-
blanc, jouissant au côté nord-est, à Prosper Lor-
rain et le dit François Leblanc, et au côté sud-
ouest à Louis Lapierre, ce qui forme environ
trente-huit arpents en superficie; le tout plus
ou moins, et qui est entouré avec deux mai-
sons d'un côté, par une pierre, grange, étables et
autres bâtiments dessus construits.
Les conditions seront données le jour de la
vente.
A. B. PAPINEAU, N. P.
13 mars. 1862. 13

DR. TRESTLER & FRERE,
DENTISTE,
HAUT
DE LA
Rue St-Laurent,
COIN DE LA
Petite Rue St-
Jacques,
MONTREAL.
7 déc. 136

DESTRUCTION COMPLETE
DES INSECTES NUISIBLES.
L'Horticulture et l'Economie Domestique.
A Poudre insecticide EST EMPLO-
yée avec l'aide d'un

SOUFFLET SPECIAL
Pour faire entrer la Poudre dans tous les endroits
où les insectes se logent. Elle détruit parail-
lement les Cochenilles, les Cigales, les Fourmis,
les Mouches et les Vers. Elle détruit aussi
les insectes sur les plantes et les animaux, mais
n'est pas préjudiciable à l'Humain.
Vient d'être reçue de Paris par
S. J. L'AMIN ET Co.,
Place d'Armes, 122
5 nov. 122

GRANDE COMBINAISON DE TALENTS
L'Yé avec l'aide d'un

LES SOUFFLEURS EN VERRE
DE LA
NOUVELLE ANGLETERRE,
Se sont joints

Deux Celebres Gymnastes,
Et continueront comme par le passé à donner
TOUS LES SOIRS
Représentations au
NO. 127 RUE ST-JOSEPH.
QUARRE CHABOILLEZ.
— AUSSI: —
450 VUES STEREOGRAPHIQUES
Peuvent être vues tous les jours par le public.

Pour les particularités voir les petites affiches.
Admission: depuis 9 heures à min. à 10 heures
P. Prix d'admission: 12c; Sièges réservés,
25c.

Admission chez les Souffleurs en Verre avec
un billet qui donne droit à un présent, 12c; et
simple billet, 5c; et 13c.

AVES.
AUX CONSOIRS ITALIENS FUGITIFS,
Résidents en Canada.

LE SOUSSEIGNE A RECU INSTRUCTION
du Gouvernement Italien de donner publicité
au décret Royal suivant:
VITTORIO EMANUELE II
PER GRAZIA DI DIO E PER VOLONTA' DELLA
NAZIONE
RE D'ITALIA

Sulla proposta del Ministro di Grazia e Giu-
stizia, e del Culto e di quello della Guerra;
Abbiamo decretato e decretiamo:
Articolo unico.

È concessa piena amnistia a tutti i reitenti
alle leggi prima d'ora operate sulle classi 1838,
1839 e 1840 arrestate o presentatisi spontanei
prima della pubblicazione dell'attuale D. 13,
che si presentano al Pretorio o Comandante
Militare entro tutto il corrente mese di dicembre.

I reitenti che si trovano all'estero potranno
godere di quest'amnistia presentandosi al R.
Consolo entro il termine di tre mesi se sono in
Europa e di un anno se sono in regioni fuori
d'Europa.

Ordonniamo che le présentes Decreti, muniti
del sigillo dello Stato, sia inseriti nella Raccolta
Ufficiale delle Leggi e del Decreto del Regno
d'Italia, mandando a chiunque spetti di osservarlo
e farlo osservare.
Dati Torino addì 15 Dicembre 1861.

VITTORIO EMANUELE.
MIGLIETTI.
DELLA ROVERE.

Le soussigné donne avis, en sus, que tous les
conservés réfractaires, faisant partie des levées
militaires plus immédiatement antérieures à
celles de l'année 1859, qu'une libération sera ac-
cordée, s'ils complaisamment dument aux pénalités
et formalités requises dans la note du ministre
de la guerre datée "Turin, le 24 décembre
1861".

LANGUE ANGLAISE.
M. C. HEAVYSEGE, AUTEUR DE
"The English Language", etc., prend la liberté d'an-
noncer aux Messieurs Canadiens-Français qui
ayant déjà quelque connaissance de l'Anglais,
désireraient le perfectionner, et auront acquis la
prononciation vraie de cette langue de manie-
re à leur permettre de la parler en public, qu'il
se propose de donner des leçons à domicile ou à
des Classes.

Les Messieurs du Barreau surtout sont invités
à profiter de cette bonne occasion d'apprendre à
prononcer correctement l'Anglais, occasion qui
ne leur sera plus offerte.

Conditions: 25 cents la leçon pour les Classes
Classes particulières, de gré à gré.
Les Messieurs qui veulent prendre des leçons
ou y assister seulement, voudront bien inscrire
leurs noms sur les listes déposées à cet effet aux
Bureaux du Pays et de la Minerve.

22 nov. 130

DIVERS
BANQUE MOLSON.

LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE
MOLSON sont par les présentes notifiés
qu'un dividende de quatre par cent sur le fonds
capital, à ce jour déclaré pour le semestre
courant et sera payable au bureau de la banque
en cette ville, le ou après le 1er AVRIL pro-
chain, et les titres de la Banque seront payés
à ce jour inclusivement.
Par ordre du Bureau,
WILLIAM SACHE,
Cassier.

Banque Molson,
Montréal, 1er mars 1862. 20

STATUE DE LA REINE.
LA LISTE DE SOUSCRIPTION SERA
ouverte jusqu'à SAMEDI prochain, le 8 de
MARS, et pourra être vue aux places ci-après
mentionnées, après cette date, les noms des
Souscripteurs seront publiés:
Institut des Arts.
Association "Library Mercantile".
Dawson et Pils.
Hill (Place d'Armes).
Cabinet de Lecture.
Institut Canadien.
Union St-Joseph.
Fabre et Gravel.
J. B. Rolland.
Institut Canadien-Français.
Marchand's Exchange.
Dolly.
Lawrence Hall,
6 mars, 22

LA PRESERVATION
PERSONNELLE.

UN ASSAI MEDICAL POPULAIRE, SUR LA
guérison de la Débilité Rétrograde et Physi-
que, résultant d'habitudes solitaires, ou excessi-
ves, qui épuisent prématurément les fonctions de la
Vieillesse, détruisent tout espoir de Prospérité, et
mettent en danger le bonheur du Mariage, em-
pêchent l'accomplissement des engagements qui
constituent l'un des plus chers objets de l'Exis-
tence, par le Dr. L. A. HARDY, No. 37, Bedford
Square, à Londres, membre du Collège de Chirur-
giens de l'Angleterre, etc. Consultations chez lui
tous les jours. Les personnes qui ne pourraient
se rendre chez lui, peuvent être traitées avec succès,
par correspondance, et les remèdes expédiés
d'une manière secrète et certaine dans toutes les
parties du monde.

La Préservation Personnelle, ornée de nom-
breuses gravures et d'exemples, est en vente chez
le Libraire J. Langlois, 45 Grande rue St-Jacques
à Montréal, et chez T. H. Hardy, rue la Fric-
que à Québec, prix 25c par la Poste, 30c.
11 fév. 12

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE
que le soussigné fera application au Con-
seil d'Etat d'un acte pour lui permettre de pra-
tiquer comme Arpenteur Provis

Avis d'application pour eriger un
Engin à Vapeur.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE
que le soussigné fera application au Con-
seil d'Etat d'un acte pour lui permettre de pra-
tiquer comme Arpenteur Provis

HUBERT BUSSIERE,
COLLECTEUR,
PORTEUR DE LETTRES FUNERAIRES,
Cartes d'Invitation,
DE BILLET, ETC.,
No. 42 PETITE RUE ST-JACQUES.

REFERENCES:
Hon. L. Renaud, J. Dumas-Masson, E. P.
T. A. Doucet, etc., n. p. J. Belle, etc., N. P.

Et plusieurs autres. 18 mars. 1862. 18-27

Corporation de Montréal.
Vente des Eaux de Bouchers au
nouveau Marché St-Antoine.

LES BAUX DES ETATS DU NOUVEAU
MARCHE ST-ANTOINE, pour la vente
des Eaux de Bouchers, au nouveau Marché
St-Antoine, seront vendus à l'ENCHERE PUBLIC, au dit mar-
ché, MERCREDI, à MIDI, le NEUVIEME
jour d'AVRIL prochain.

Ordonnons que le présent Décret, munit
de l'entaille déjà pour arrêter de l'ordre d'Eaux
dans aucun des autres Marchés.
Chaque locataire devra fournir deux bonnes
cautions distinctes et séparées pour la due exé-
cution de son bail.

On fera connaître les autres conditions à l'épo-
que de la vente.
Par ordre,
CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité,
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 18 mars 1862. 18-27

SOCIETE
DE
CONSTRUCTION CANADIENNE
DE MONTREAL.

LES DIRECTEURS PRENNENT LA LI-
berté d'annoncer au public qu'ils ont ou-
VERT UNE NOUVELLE CLASSE pour 5
ans à commencer du 1er AVRIL 1862. Les ac-
tions seront de \$200, payables \$2 par mois et
il sera permis de souscrire des actions et de
payer par mensualités. Les personnes qui
sont intéressées à cette affaire, et qui ont des
questions à poser, sont priées de se rendre au
Bureau de la Société, No. 19, rue St-François Xavier.

Par ordre,
ALEX. MOUSSAU, Secrétaire-trésorier.
11 mars. 1862. 11-24

Dissolution de Société.
AVIS EST PAR LES PRESENTES DON-
né, que la Société qui a existé entre les
soussignés, sous le nom et raison de Lanctot et
Robert, à St-Michel Archange, est de ce jour
dissoute de consentement mutuel et que le Lanctot
est seul autorisé à liquider les affaires.

E. LANCTOT.
P. ROBERT.
St-Michel Archange, 23 nov. 135

DEBATS DU SENAT FRANÇAIS.

L'ordre du jour appelle la discussion
sur le 10e paragraphe de l'adresse, rela-
tive à la question italienne.

M. LE PRESIDENT. — La parole est à Mgr
l'archevêque de Bordeaux.

M. l'archevêque de Bordeaux. — En pre-
nant la parole sur la question romaine, après
les orateurs que le Sénat a entendus, je constate
qu'il est un point de la question qui paraît réunir
le même avis des adversaires aussi bien que
des défenseurs du pouvoir temporel du pape.
C'est que le saint-père doit jouir d'une indépen-
dance absolue pour que son autorité spiri-
tuelle puisse s'exercer sans entraves.

M. l'archevêque de Bordeaux. — M. de
Bourqueville, de Cabris, le général Goussier et
de Guéroult, s'est d'abord prononcé dans ce
sens à l'égard des dissidences, indiquées plus
tard dans son discours, peuvent le placer au rang
des adversaires du pape, qui veulent à leur tour
pour cela le confondre avec les ennemis sys-
ématiques de la papauté, qui veulent en faire
un simple agent de la politique, sans en faire
un agent de la religion.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

Le pape, dit-il, ne doit pas être un simple
agent de la politique, mais un agent de la religion.
Il doit être un agent de la religion, et non un
agent de la politique. Il doit être un agent de
la religion, et non un agent de la politique.

une judicieuse réponse dans les documents
diplomatiques qui nous ont été communiqués.
L'orateur cite à cet effet une lettre de M.
le ministre Thouvenot, déclarant que l'opinion de
la France sur la nécessité de l'indépendance
temporelle du saint-père est inébranlable. Voilà
pourquoi, dit-il, la cause que nous défendons
aujourd'hui est la plus grande cause de la
civilisation, et c'est celle de l'Italie, c'est celle
du monde entier.

Maintenant je demande à combattre quelques
accusations injustes portées contre les défenseurs
de la papauté, et à leur faire connaître que
ceux qui les accusent sont les ennemis de la
liberté, de l'histoire et des faits ont démontré que
la papauté n'est pas un simple agent de la poli-
tique, mais un agent de la religion.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je réclame le premier l'affranchissement
de l'Italie, si on se contente aujourd'hui de se
contenter de l'Italie, si on se contente aujourd'hui
de se contenter de l'Italie, si on se contente
aujourd'hui de se contenter de l'Italie, si on se
contente aujourd'hui de se contenter de l'Italie.

Je ré

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On vendra à ces ateliers tous les ouvrages de ville, ainsi que les livres, pamphlets, etc., avec goût et à des prix modérés.

LE PAYS.

MONTREAL:
Jeudi, 27 Mars 1862.

Correspondance Parlementaire.

Quebec, 24 mars 1862.

Je suis tout frais débarqué dans la capitale et n'ai pas encore pu me mettre complètement au fait de tout ce qui se passe au vu et au de tout le monde, des profanes comme des initiés, n'est pas la politique; c'est tout un plus le semblant, l'écho très imparfaitement répercuté. Pour être réellement instructif pour le public il faut pouvoir un peu connaître la scène, pouvoir jeter un regard sur la scène que le rideau cache aux regards; il faut surtout suivre pas à pas toute cette cohorte de chasseurs d'hommes qu'un gouvernement met en action et qu'il fait mouvoir avec cette régularité automatique qui est l'apparence de ceux qui renouent à leur personnalité propre pour se faire complaisants, valets ou sbires; sbires de la pensée, comme de raison, ennemis de tout ce qui ressemble à un acte indépendant comme à une pensée libre.

Le plus intéressant spectacle qu'offre l'inauguration politique d'un nouveau parlement, c'est la chasse aux hommes. Le gouvernement a sa cohorte préparée et organisée d'avance; chacun a son mot d'ordre; chacun a son poste assigné, chacun a sa victime désignée. Le chef idéal du doigt un homme, une conscience qui lui semble chancelante; de suite une nuée de chasseurs s'abat sur la victime, on lui fait donc mine, on lui montre un avenir facile d'un côté, ardu de l'autre; on met cette conscience entre son intérêt et son devoir, et là comme dans le monde religieux, satan fait souvent pleurer les bons anges.

Il est des hommes qui paraissent n'entrer dans la politique que pour démontrer l'incapacité, la faiblesse de la nature humaine. Tel député arrive à Québec, plein de ferveur contre la corruption ministérielle, contre le gaspillage des deniers publics; il est franchement de l'opposition, et s'en exprime hautement; puis voilà que l'un des chasseurs d'hommes l'accoste, fait miroiter à ses yeux les splendeurs de la générosité ministérielle, et cette conscience si sûre d'elle-même en apparence, si zélée, si sincère dans son hostilité contre la corruption, éprouve une défaillance subite et passe à l'ennemi.

Il est indubitable que ce sont les chasseurs d'hommes qui ont sauvé l'administration sur la question de l'orateur. Le plus actif des chasseurs d'hommes, depuis le commencement de cette session, a été sans contredit l'hon. Renaud qui croit un peu mouvement que les services rendus par lui à l'Administration sont de vrais services rendus au pays, ce qui est pourtant bien différent. Il y a des hommes qui sont ainsi faits, ils prennent pour des actes politiques sensés ce qui n'est au fond que de l'intrigue et quelquefois de la plus misérable espèce.

Dans tous les cas il y a de grands enseignements à tirer de tout ce que nous avons vu. S'il était par exemple un homme qui eût perlé haut et sévèrement contre le choix de M. Turcotte comme orateur de l'Assemblée, c'était sans contredit son antagonisme malheureux, M. Dawson. Ce monsieur a déclaré à plusieurs amis, que rien ne l'empêcherait de contester l'élection de M. Turcotte s'il était le candidat du gouvernement. C'était une chose sûre, sur laquelle on pouvait compter sans restriction, rien ne l'arrêterait, rien ne l'influencerait. Cela était dit moins de quinze jours avant la session. Le vote arrive, M. Dawson vote pour M. Turcotte. Comment expliquer cette volte-face, sinon par le moyen des chasseurs d'hommes.

M. Langevin se fâche parce qu'il n'est pas choisi comme candidat du gouvernement, puis il s'apprête à faire le gros dos, le tout dans la même journée, en échange, non pas d'un sourire, il veut mieux que cela, mais d'une bonne grosse promesse ministérielle pleine d'avenir. Au reste, M. Langevin n'est pas de ceux que l'on puisse s'attendre à voir dans une opposition, quelque légitime qu'elle puisse être, car son tempérament est ministériel et rien qui lui soit opposé. Il est plutôt de ceux qui suivent ou de ceux qui calculent que de ceux qui pensent.

Beaucoup de personnes ont éprouvé de la surprise à voir M. Denis si franchement ministériel dans ses actes après l'avoir été si peu en apparence dans ses professions passées.

La seule question de l'orateur n'est néanmoins pas suffisante pour faire classer définitivement un homme; mais il propose la réponse à l'adresse. Cela le classe sans doute parmi les partisans ministériels. Deux voix s'offrent à lui; celle du devoir et de l'abnégation, celle du patronage et de l'avancement personnel.

A-t-il bien définitivement choisi celle-ci, c'est ce dont quelques personnes doutent encore, et ce qu'un avenir prochain décidera.

Je regrette d'avoir lu une attaque que je crois injuste contre M. Huot. Ce monsieur me paraît être aussi franchement libéral que jamais, ce que prouve d'ailleurs son vote même sur la question de l'orateur.

En politique, les jugements trop hâtifs, surtout au commencement d'un parlement, sont souvent hasardeux, car il faut de toute nécessité donner un peu de temps aux hommes comme aux choses pour qu'ils prennent définitivement leur assiette. Je n'applique pas ces derniers mots à M. Huot, dont les idées libérales sont parfaitement connues, mais je l'applique à quelques autres membres qui, après des déclarations explicites d'indépendance, paraissent prendre à tâche de convaincre le pays que ces déclarations ne sont

presque jamais sincères. Je n'en dis pas plus afin de ne pas être accusé de parler légèrement et pour laisser prendre aux hommes comme aux choses leur assiette définitive.

Quoiqu'il en soit, M. Turcotte est Orateur. Voilà une belle occasion pour lui de couvrir un passé qu'il ne peut lui-même croire exempt de reproches, en se montrant franchement impartial et en mettant de côté l'homme de parti.

L'opposition n'a pas besoin des faveurs de l'orateur, mais simplement d'impartialité et justice. Ce n'est certes pas avec le précesseur de M. Turcotte qu'elle a obtenu cela. L'obédience d'elle avec lui, c'est ce que nous verrons bientôt. Si M. Turcotte n'est que l'instrument de M. Cartier comme orateur, cela baissera encore dans l'esprit public l'immense position qu'il occupe; si, au contraire, il agit impartialement, et c'est là tout ce que l'opposition demande, il aura fait voir que certains hommes savent se mettre au niveau de leur position, et qu'il y a chez lui assez de force pour savoir seconder, quand l'occasion et sa position le requièrent, les relations suspectes du partisan.

Il semble que dans sa position actuelle M. Turcotte doit songer à l'histoire et à l'enseignement qu'elle fera de lui par lui. Les hommes publics du pays, plutôt qu'aux complaisances envers un gouvernement qui, s'il cherche à l'influencer, ne le fera sûrement que dans le sens du mal.

Je vois beaucoup d'anciens adversaires de M. Turcotte exprimer la conviction qu'il jugera sa position du point de vue de l'honneur personnel plutôt que de celle des influences de parti. Je m'empresse de le constater d'abord parce que c'est un acte de justice envers un homme que de publier ce qui se dit de bien de lui, en second lieu pour prendre acte de cette bonne opinion de ses amis et même de quelques uns de ses adversaires.

Sur le tout, le gouvernement, comme vous pouvez le voir, reste ce qu'il était; sentine d'intrigue et de corruption ou une idée patriotique n'est une tactique honorable ne peut se faire jour.

La mission que ces hommes se sont donnée n'est pas de gouverner, mais de corrompre; ou plutôt est de ne gouverner qu'au moyen de la corruption. Ils n'ont pas d'autre genre de capacité que celui-là.

La discussion sur l'adresse commence aujourd'hui et ne sera probablement pas longue. Pointant il ne faut qu'un mot quelconque pour provoquer de longues discussions, surtout quand ce mot est une gaudiche tombant de la bouche d'un ministre. Or, comme il en tombe souvent de ce quartier, il ne faut répondre de rien quant à la longueur de cette discussion.

Quebec, 25 mars 1862.

Je ne vois rien de l'orateur du Conseil-Législatif. A Sir Etienne Pascal revient l'honneur d'avoir sacrifié sa langue et la nôtre en proposant un homme qui la comprend sans doute, mais ne peut la parler. Quelle chute depuis le dernier boulet de 1837! Les deux adversaires acharnés, au moins en paroles de 49, qui s'embrassent avec une tendresse de vieux frères d'armes! Le spectacle n'est-il pas touchant! Il est vrai que le baiser de paix date d'un peu loin, l'accablade chevaleresque s'étant déjà donnée en '54, où le frère d'armes canadien fut une si glorieuse courbe devant le frère d'armes anglais. Depuis ce temps la courbe a passé à l'état chronique et est venue aboutir à la dernière embrassade! Ah! les consciences ministérielles! quelle élasticité! quel magnétisme! quel dédain des convenances! quel ordinaire! Quelle audace et quelle sûreté de jargon dans la gaudiche!

C'est cher Sir Allan, j'ai dit des choses de lui en 49? Comment passer l'éponge là-dessus!

Et pour passer l'éponge sur les vicieuses d'autrefois, on a cru pouvoir passer l'éponge sur sa langue aujourd'hui!

Comme Sir Allan doit rire, à part lui, de voir ses anciens antagonistes à deux genoux devant son vieux torse!

Je ne crois néanmoins pas que l'on court le risque de voir Sir Allan faire de la partialité ministérielle. De pense au contraire que dans ses actes officiels, comme orateur, il saura rendre justice aux deux côtés de la chambre, et qu'il ne sera l'instrument de personne.

UN INCIDENT REMARQUABLE.

Rien n'était amusant comme de voir les longues et solennelles mines ministérielles hier après-midi; à commencer par M. Cartier, passant par M. Renaud et descendant jusqu'à M. Morin. L'inquiétude est dans le visage. L'attitude est tout imprégnée d'alarme! Il n'est pas jusqu'à M. Dufresne dont la figure, ordinairement si terne, n'est quelque chose de effaré!

Quoi! la figure de M. Dufresne exprimant quelque chose!

Où, tout autre chose que la curieuse négation dont elle est l'énergie ébahie! C'était très remarquable! Ainsi, on ne peut se cacher que la position ministérielle ne soit excessivement subordonnée.

L'aveu fait dans le Conseil-Législatif par un ministre subalterne en même temps que la réticence faite dans l'Assemblée par le chef du cabinet démontrent que l'on ne savait réellement sur quel pied danser. Aussi a-t-on très mal dansé, comme vous allez le voir.

La discussion sur l'adresse était fixée à jeudi (hier) dans les deux chambres, sur demande de l'Administration.

Après les affaires de routine dans le Conseil, M. Smith, (maître de poste général) qui a succédé à M. Vankoughnet comme orateur de la Chambre, se leva et informa la chambre que comme le gouvernement n'était pas encore complètement organisé, il espérait qu'elle voudrait bien permettre la remise de la discussion sur l'adresse au mercredi.

Où voit qu'il la chose est franchement dite: "Le gouvernement n'est pas organisé." La-dessus M. Morris demanda au gouvernement si l'on pouvait espérer que le cabinet serait au complet mercredi. (d. main) M. Smith répondit qu'il n'avait aucun doute qu'il le serait. La discussion fut donc renvoyée. Plusieurs membres du Conseil se re-

dirent, après l'ajournement, dans leur galerie à l'Assemblée.

Après la motion faite par M. Wallbridge pour permettre à M. Hooper de prendre son siège comme député des comtés de Lennox et Addington, et celle ordonnant à M. Roblin, fils, de comparaître à la barre de la chambre pour montrer cause pourquoi il n'avait pas proclamé M. Hooper (on se rappelle que M. Roblin, fils du candidat ministériel opposé à M. Hooper, avait refusé de proclamer celui-ci quoiqu'il eût environ 400 voix de majorité) après la passation, dis-je, de ces deux motions sans opposition de la part du gouvernement, M. Cartier se leva, et avec un embarras de langage et de maintien que tout le monde remarqua, dit: qu'il se levait pour poser une question à l'opposition; qu'il désirait savoir si les membres de l'autre côté de la chambre avaient décidé de proposer quelques amendements à l'adresse en réponse au discours du trône; que si de tels amendements devaient être proposés, il pensait qu'il n'était que juste que ces amendements fussent communiqués à son côté de la chambre, afin que l'on en eût connaissance. M. Scott répondit que les amendements étaient chez l'imprimeur et seraient communiqués en temps opportun. M. Cartier proposa alors la remise de la discussion à mercredi.

C'est un grand malheur que M. Scott n'eût pas été informé à temps de la raison donnée dans le conseil, pour la remise de la discussion, car s'il l'eût connue alors et en eût informé M. Cartier, la ruse ridicule de celui-ci, pour obtenir un répit, eût été immédiatement dévoilée, et toute la chambre eût ri à ses dépens.

Rien ne prouve mieux que ce petit fait combien M. Cartier est incapable de faire autre chose que de la tactique tortueuse et méprisante. Il est clair que l'on ne s'était pas suffisamment entendu sur les raisons à donner aux deux chambres, et que M. Cartier ne prévoyait pas que son collègue, M. Smith, dirait tout bonnement la vérité. M. Cartier qui, lui, paraît avoir autant d'horreur de la vérité que la nature, d'après les anciens, avait horreur du vide, s'est donc mis en grands frais d'imagination pour trouver une mauvaise petite ruse, sans précédent, comme sans adresse; et par le fait de son collègue du Conseil, il s'est gaudiché en enfer, quand, avec un peu de franchise, il eût pu se tirer sans deshonneur, d'une position difficile.

Voici donc la vérité de la situation.

Le gouvernement a attendu jusqu'à l'avant-dernier jour avant la session, pour faire sortir ceux de ses membres qui, depuis longtemps, étaient désignés comme devant cesser de faire partie de l'Administration. Le principal objet de cette tactique était d'offrir à quelques ambitions plus ardentes, quelques vides à remplir, et tenir ainsi plus compacte la phalange de cette classe nombreuse de ministériels qui ne voit que d'espérances. Malheureusement on n'avait pas affaire à cet homme inepte et corrompu qui avait prostitué sa haute charge à l'égoïsme d'un parti. Lord Monck paraît avoir insisté à ce que le cabinet se réorganise immédiatement.

Je tiens le fait de source que je crois très sûre. Dans tous les cas, à part la presque certitude du renseignement que je vous donne, il doit sauter aux yeux de tous ceux qui ont suivi la politique ministérielle, qu'il est de la dernière plausibilité de supposer que si le cabinet fait aujourd'hui quelque chose de juste et de bien, quelque chose qui, de près ou de loin, ressemble à un devoir franchement accepté, c'est qu'une influence supérieure y force les ministres. Des hommes qui ont laissé la Cour de Chancellerie du Haut-Canada attendre 20 mois après son chef, simplement pour faire de l'intrigue, et malgré une énorme accumulation d'affaires; des hommes qui ont pu monner M. Morison à une place de juge après une moquerie de la constitution, par eux et par lui, qui a duré deux ans; des hommes qui ont bien proposé de prendre l'adresse en considération lundi, espérant qu'on les laisserait marcher ainsi sans être au complet, de pareils hommes, dis-je, ont bien pu compter sur les convulsions que feraient toutes ces places vacantes, pour continuer à régner au moyen de la corruption.

Le gouvernement paraît avoir été d'un autre avis, et avoir cru qu'une administration était tenue de se mettre au complet de suite ou de céder sa place à une autre.

Au vu de lui faire entendre que nous Sir Edmund n'aurait sans difficulté, marché au jour le jour, ne se réorganisant qu'à mesure que les intrigues ministérielles auraient pu faire fléchir les consciences, mais que Lord Monck, qui est parfaitement édifié sur la réputation qu'a laissée dans le pays son déplorable prédécesseur, ne s'était, par là, nullement disposé à laisser accoler son nom à celui-là, et aurait dit que lui entendait les choses différemment, et que sur ce que la constitution exigeait clairement, il tiendrait à son exécution franche et complète.

De la l'aveu de M. Smith dans le Conseil, et de la rouerie et le mensonge, de fait, sinon de paroles, de M. Cartier, dans la Chambre; car la raison donnée par celui-ci était que l'exception et il le savait parfaitement. Il a pris un autre chemin, la solidarité parfaite qui existait entre toutes les sangsues qui pillent le coffre de la Province, entre les ministres politiques, — et nous avons cru que ce n'était pas payer trop cher, pour donner cet enseignement au peuple.

La Minerve et M. Louis Archambault c'est tout un; qu'il touche à l'un, touche à l'autre.

C'est donc le parti ministériel lui-même qui s'inscrit en faux contre ses propres actes. C'est lui qui après avoir solennellement condamné M. Archambault, tente aujourd'hui de le réhabiliter, afin de lui préparer tout doucement une nouvelle occasion de pratiquer les actes qui avaient amené sa destitution.

Or comment s'y prend-on pour accomplir la tâche honorable de donner à M. Cartier un instrument si utile, en la personne de M. Archambault et qui serait si digne de siège à ses côtés! Il y a 7 à 8 ans que les méfaits de M. Archambault ont commencé à être

commis; on espérait que tout cela était oublié et pour en faire disparaître mieux le souvenir on veut rappeler ce que d'autres ont vu; on cite le cas de 13 à 14 personnes, dont toutes les fautes, si fautes il y a, ne constituent pas, réunies ensemble, l'ombre des erreurs de M. Archambault. Quant à M. Archambault lui-même, il est pur comme l'enfant qui vient de naître; il a été persécuté par ses propres amis, qui ont eu la plus grande indulgence pour leurs adversaires politiques.

En 1855, M. Archambault ayant été investi de la mission importante de régler les affaires seigneuriales, les censitaires se plaignaient de voir leurs intérêts les plus importants confiés à un homme dont les antécédents ne leur inspiraient aucune confiance. Là-dessus le gouvernement donna à M. Carier l'ordre de faire une enquête. M. Carier fit faire une enquête; mais cette enquête fut ouverte. Dans l'espace de cinq jours, toutes les accusations furent prouvées.

Nous réquerrons maintenant la Minerve et M. Archambault de relire les procès de cette enquête et de répondre aux questions suivantes:

Est-il vrai qu'en 1851, M. Archambault a chargé au gouvernement trente maîtres pour la construction d'un buste, quand il n'y en a pas eu 1? Est-il vrai qu'il a alors chargé une somme de \$14.11, pour avoir parcouru 582 milles, tandis qu'il n'en avait parcouru que 123 ou tout au plus 130, et qu'il n'avait droit par conséquent qu'à \$3.50 tout au plus? Est-il vrai qu'il a chargé \$10.16.0 pour avoir fait transmettre les livres de poll aux députés, tandis que c'est messieurs étaient allés les chercher chez lui, ainsi que leurs commissions? Est-il vrai qu'il a chargé \$13.00 pour treize copies de livres de poll qui ne lui ont pas coûté un denier? Est-il vrai qu'il a chargé au gouvernement \$7.19.6 comme autant payé à Denis Bouthillier, député pour St-Sulpice, tandis qu'il n'a payé à ce dernier que \$4.10.0, disant qu'il n'avait pas pu obtenir plus du gouvernement, et tandis que le député en question lui avait demandé par son compte \$6.2.6? Est-il vrai que, sous le même prétexte, il a chargé \$7.19.6, comme autant payé à Alexandre Archambault, député pour l'Assomption, tandis qu'il n'y lui avait payé que \$6.2.6? Est-il vrai qu'il a chargé \$8.10.6 comme autant payé à M. Benjamin Moreau, député pour Repentigny, tandis qu'il ne lui avait payé que tout au plus \$5.0.0? Est-il vrai qu'il a chargé \$9.3.6, comme autant payé à Philippe Mount, député pour Mascouche, tandis qu'il lui a payé tout au plus \$4.0.0? Est-il vrai qu'il a chargé \$9.4.6, comme autant payé à Thomas Garault, député pour St-Lin, tandis qu'il ne lui avait payé que \$4.5.0? Est-il vrai qu'il a chargé \$9.3.6, comme autant payé à François Desrivères, député de St-Esprit, tandis qu'il ne lui avait payé que \$4.6.0? Est-il vrai qu'il a chargé \$11.19.6, comme autant payé à Alexander Daly, député pour Ste-Julienne, tandis qu'il ne lui avait payé que \$5.12.6? Est-il vrai qu'il a chargé \$10.3.6, comme autant payé à John Horan, député pour Rawdon, tandis qu'il ne lui avait payé que \$7.12.6? Est-il vrai qu'il a chargé \$8.11.6, comme autant payé à J. E. Ecorant, député pour St-Jacques, tandis qu'il ne lui avait payé que \$8.10.0? Est-il vrai qu'il a chargé \$8.12.6, comme autant payé à Médéric Dorval, député pour St-Alexis, tandis qu'il ne lui avait payé que \$3.15.0? Est-il vrai que lors de l'élection de 1851, il a chargé \$7.10.0 comme déboursé pour un husting, qu'il ne lui avait coûté que \$2.0.0 et que sur la demande de M. Carey dit bureau de l'inspecteur général, il a envoyé un compte de \$7.10.0 à la dite somme de \$7.10.0? Est-il vrai qu'il a chargé \$4.7.0, à deux reprises différentes, comme ayant parcouru deux fois une distance de 174 milles, tandis qu'il n'avait parcouru que 60 milles une seule fois et qu'ainsi au lieu de \$8.14.0, il n'avait droit qu'à \$1.10.0? Est-il vrai qu'il a chargé, pour ses députés, la somme de \$8.2.6 au lieu de celle de \$6.7.6 payée à Camille Archambault, député pour l'Assomption; celle de \$7.14.6 au lieu de celle \$4.11.0 payée à J. N. E. Faribault, député pour St-Sulpice; celle de \$6.1.6 au lieu de \$5.7.6 payée à B. Moreau, député pour Repentigny; celle de \$8.0.0 au lieu de \$4.11.6, payée à P. Mount, député pour Mascouche; celle de \$6.15.0 au lieu de \$3.5.0, payée à Thomas Garault, député pour St-Lin; celle de \$4.6.6 au lieu de \$4.2.6 payée à Barthélémy Rocher, député pour St-Roch; celle de \$7.14.6 au lieu de \$4.10.0, payée à Denis Lamarche, député pour l'Epiphanie? Est-il vrai qu'il a, comme en 1851, chargé un louis pour une copie de chaque livre de poll, et qu'il n'a pas payé un seul denier pour cet objet? Est-il vrai qu'il a chargé dans chaque paroisse \$1.0.0, pour des constabulaires, tandis que dans les deux élections il n'y en a pas eu de nommés dans plus de trois ou quatre paroisses? Est-il vrai qu'il a chargé une somme variant de \$2.10.0 à \$4.0.0, pour loyer d'une maison de poll dans chaque paroisse, tandis que dans toutes les paroisses, à l'exception de deux ou trois, les polls se sont tenus dans les salles publiques, pour l'usage desquelles il n'a pas payé un seul denier? Est-il vrai que relativement aux comptes de M. Denis Bouthillier, Alexandre Archambault et François Desrivères, il a eu recours aux artifices les plus indignes pour trouver moyen de leur payer une somme moindre que celle réclamée par ces messieurs, tandis que lui-même avait reçu du gouvernement une somme plus forte que celle portée dans leurs comptes? Est-il vrai qu'il a allé et changé les comptes à lui présentés par John Horan et Thomas Garault pour obtenir du gouvernement plus que ces messieurs ne demandaient et empêcher la différence? Est-il vrai qu'il a essayé de tromper le gouvernement en se faisant donner par quelques uns de ses députés des reçus qui ne mentionnaient aucune somme?

Nous prions le lecteur de comparer les erreurs de M. Archambault avec celles qu'il accuse les autres d'avoir commises.

Est-il vrai aussi que M. Louis Ar-

chambault a demandé et obtenu un délai de deux mois et demi, du 30 juin au 15 septembre, pour contredire cette preuve?

Eh bien oui, tous ces faits sont vrais! Et c'est l'homme qui s'en est rendu coupable qui vient troubler le repos des morts pour leur rappeler des irrégularités de deux ou trois louis!

Quelles ont été les conséquences des enquêtes faites sur ces comptes d'élection?

M. Lightall a été destitué comme M. Archambault. Quant aux autres, deux ou trois seulement étaient officiers du gouvernement et les irrégularités étaient si insignifiantes dans leurs cas, qu'ils n'ont pas été inquiétés.

Que pouvait faire le gouvernement, quant aux autres? Il pouvait les poursuivre criminellement ou civilement: criminellement, il eût fallu commencer par le premier coupable et porter contre M. Ls. Archambault 34 accusations pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes; — civilement, il eût fallu commencer par faire dégorger à M. Archambault au moins \$150, tandis que les autres n'avaient à tenir compte que de bagatelles.

M. Archambault n'a été poursuivi ni criminellement ni civilement et il n'a jamais, que nous sachions, remboursé le gouvernement. Nous savons d'un autre côté que plusieurs députés dont M. Archambault mentionne les noms, ont remboursé le gouvernement.

Nous venons de faire toucher du doigt le motif qui a engagé le gouvernement à ne pas poursuivre: c'est qu'il eût fallu commencer par M. Ls. Archambault.

Mais il s'est trouvé un cas, où M. Cartier a cru pouvoir poursuivre sans que la chose rejaillît sur son protégé; c'est celui de M. Léon Drouin, dans les comptes duquel se trouvaient les deux reçus dont parle M. Archambault. Deux bills d'indictement furent soumis au grand jury et rejetés avec indignation, comme étant une tentative de se servir de l'institution protectrice de la justice criminelle, pour la satisfaction de la passion politique.

L'enquête faite contre M. Ls. Archambault avait fait ressortir deux cas qui donnaient lieu à une poursuite analogue contre lui.

Dans le but d'obtenir du gouvernement plus que ne demandaient deux de ses députés, John Horan et Thomas Garault, et empêcher la différence, M. Archambault avait allé et changé leurs comptes. Or voici ce que dit la loi à ce sujet:

Si aucune personne (dit la loi 10 et 11 Vict. ch. 9 Sect. 9) contrefait ou altère aucune quittance ou reçu, ou "autre acte comptable, pour paiement d'argent, elle sera coupable de félonie, etc., etc."

M. Archambault au reste n'avait pas besoin de ces deux cas là pour donner lieu à des poursuites criminelles, si M. Cartier eût voulu le traiter comme M. Drouin. M. Archambault avait la bagatelle de trente quatre peculiers, qui tombaient sous les dispositions suivantes de la 4ème et 5ème Vict. chap. 25.

"XLV. Et vu que les fins de la justice sont souvent défectives par rapport à la distinction subtile qui existe entre le larcin et l'escoquerie; pour y remédier, qu'il soit statué, que quiconque obtiendra d'autrui, sous de faux prétextes, aucun effet, deniers ou nantissement de valeur, avec l'intention de les lui escroquer, sera coupable de méfait (félonie) et sera, sur conviction d'icelui, sujet, à la discrétion de la cour, à être emprisonné aux travaux forcés dans le pénitencier provincial, pendant un temps qui n'excèdera pas quatorze ans et ne sera pas moins de sept."

Quand M. Archambault changeait le compte d'un député, pour obtenir plus du gouvernement que ne demandait ce député, et qu'il payait ensuite à ce même député, moins qu'il n'avait demandé, il y avait deux félonies dans le même cas, l'une à l'égard du gouvernement, l'autre à l'égard du député.

Voilà l'homme auquel la Minerve prête aujourd'hui son concours cordial, pour le signaler au gouvernement comme une victime de perverses persécutions!

Dans une lettre subséquente à celle que nous reproduisons et publiée dans la Minerve du 22 mars, M. Archambault croyait sans doute sa réhabilitation effectuée, termine ainsi:

"Mais j'avoue que toutes les infamies que l'on a sans cesse débitées sur mon compte, m'ont fait grandement souffrir, et dans mon honneur outragé, et dans mes biens. Cette haine et ces accusations ont eu pour résultat ma destitution, comme vous le savez, des places que j'occupais sous le gouvernement et m'a causé par là une perte réelle de \$12,000. Cette perte n'est rien pour moi personnellement, parce que j'aurais toujours assez de courage et d'énergie pour gagner ma vie; mais c'est un héritage dont on a privé ma famille très injustement, je ne crains pas de le répéter."

Certes! Voilà un beau chiffre, \$12,000! Il est vrai qu'aucun autre commissaire seigneurial n'a pu gagner plus de \$7,000 depuis le commencement de la commission; mais M. Archambault a prouvé qu'il savait faire plus d'argent que les autres et le chiffre n'est peut-être pas exagéré. Mais le public peut juger si M. Archambault doit cette perte à la haine de ses adversaires ou à l'indigence; et tous comptes tirés, sans altérations et sans changements, le public qui paie, s'applaudira de n'avoir pas vu ces \$12,000 prendre la route des \$150 écarnés dans les petits comptes que nous donnons plus haut.

chambault a demandé et obtenu un délai de deux mois et demi, du 30 juin au 15 septembre, pour contredire cette preuve?

Eh bien oui, tous ces faits sont vrais! Et c'est l'homme qui s'en est rendu coupable qui vient troubler le repos des morts pour leur rappeler des irrégularités de deux ou trois louis!

Quelles ont été les conséquences des enquêtes faites sur ces comptes d'élection?

M. Lightall a été destitué comme M. Archambault. Quant aux autres, deux ou trois seulement étaient officiers du gouvernement et les irrégularités étaient si insignifiantes dans leurs cas, qu'ils n'ont pas été inquiétés.

Que pouvait faire le gouvernement, quant aux autres? Il pouvait les poursuivre criminellement ou civilement: criminellement, il eût fallu commencer par le premier coupable et porter contre M. Ls. Archambault 34 accusations pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes; — civilement, il eût fallu commencer par faire dégorger à M. Archambault au moins \$150, tandis que les autres n'avaient à tenir compte que de bagatelles.

M. Archambault n'a été poursuivi ni criminellement ni civilement et il n'a jamais, que nous sachions, remboursé le gouvernement. Nous savons d'un autre côté que plusieurs députés dont M. Archambault mentionne les noms, ont remboursé le gouvernement.

Nous venons de faire toucher du doigt le motif qui a engagé le gouvernement à ne pas poursuivre: c'est qu'il eût fallu commencer par M. Ls. Archambault.

Mais il s'est trouvé un cas, où M. Cartier a cru pouvoir poursuivre sans que la chose rejaillît sur son protégé; c'est celui de M. Léon Drouin, dans les comptes duquel se trouvaient les deux reçus dont parle M. Archambault. Deux bills d'indictement furent soumis au grand jury et rejetés avec indignation, comme étant une tentative de se servir de l'institution protectrice de la justice criminelle, pour la satisfaction de la passion politique.

L'enquête faite contre M. Ls. Archambault avait fait ressortir deux cas qui donnaient lieu à une poursuite analogue contre lui.

Dans le but d'obtenir du gouvernement plus que ne demandaient deux de ses députés, John Horan et Thomas Garault, et empêcher la différence, M. Archambault avait allé et changé leurs comptes. Or voici ce que dit la loi à ce sujet:

Si aucune personne (dit la loi 10 et 11 Vict. ch. 9 Sect. 9) contrefait ou altère aucune quittance ou reçu, ou "autre acte comptable, pour paiement d'argent, elle sera coupable de félonie, etc., etc."

M. Archambault au reste n'avait pas besoin de ces deux cas là pour donner lieu à des poursuites criminelles, si M. Cartier eût voulu le traiter comme M. Drouin. M. Archambault avait la bagatelle de trente quatre peculiers, qui tombaient sous les dispositions suivantes de la 4ème et 5ème Vict. chap. 25.

"XLV. Et vu que les fins de la justice sont souvent défectives par rapport à la distinction subtile qui existe entre le larcin et l'escoquerie; pour y remédier, qu'il soit statué, que quiconque obtiendra d'autrui, sous de faux prétextes, aucun effet, deniers ou nantissement de valeur, avec l'intention de les lui escroquer, sera coupable de méfait (félonie) et sera, sur conviction d'icelui, sujet, à la discrétion de la cour, à être emprisonné aux travaux forcés dans le pénitencier provincial, pendant un temps qui n'excèdera pas quatorze ans et ne sera pas moins de sept."

Quand M. Archambault changeait le compte d'un député, pour obtenir plus du gouvernement que ne demandait ce député, et qu'il payait ensuite à ce même député, moins qu'il n'avait demandé, il y avait deux félonies dans le même cas, l'une à l'égard du gouvernement, l'autre à l'égard du député.

Voilà l'homme auquel la Minerve prête aujourd'hui son concours cordial, pour le signaler au gouvernement comme une victime de perverses persécutions!

Dans une lettre subséquente à celle que nous reproduisons et publiée dans la Minerve du 22 mars, M. Archambault croyait sans doute sa réhabilitation effectuée, termine ainsi:

"Mais j'avoue que toutes les infamies que l'on a sans cesse débitées sur mon compte, m'ont fait grandement souffrir, et dans mon honneur outragé, et dans mes biens. Cette haine et ces accusations ont eu pour résultat ma destitution, comme vous le savez, des places que j'occupais sous le gouvernement et m'a causé par là une perte réelle de \$12,000. Cette perte n'est rien pour moi personnellement, parce que j'aurais toujours assez de courage et d'énergie pour gagner ma vie; mais c'est un héritage dont on a privé ma famille très injustement, je ne crains pas de le répéter."

Certes! Voilà un beau chiffre, \$12,000! Il est vrai qu'aucun autre commissaire seigneurial n'a pu gagner plus de \$7,000 depuis le commencement de la commission; mais M. Archambault a prouvé qu'il savait faire plus d'argent que les autres et le chiffre n'est peut-être pas exagéré. Mais le public peut juger si M. Archambault doit cette perte à la haine de ses adversaires ou à l'indigence; et tous comptes tirés, sans altérations et sans changements, le public qui paie, s'applaudira de n'avoir pas vu ces \$12,000 prendre la route des \$150 écarnés dans les petits comptes que nous donnons plus haut.

Etats-Unis.

Nos dépêches du siège de la guerre nous montrent une activité sur toute les lignes d'opérations. Le général Banks est à la poursuite de l'ennemi et est rendu à 5 milles plus loin que Strasburg dans la Virginie. La perte des rebelles est énorme et les maisons sur les routes sont encombrées de leurs blessés et tués. Les derniers avis de Winchester, Virginie, nous donnent les détails suivants sur une bataille livrée près de Kernstown. Les forces ennemies s'élevaient de chaque côté de 7 à 8,000 hommes. La bataille, engagée au point du jour, dura jusqu'au soir. Les

rebelles ont été défaits et poursuivis chaudement. Trois canons, trois caissons, des mousquets et accoutrements ont été capturés. La perte des rebelles est estimée à 200 tués et 500 blessés. On évalue la perte des unionistes à 65 tués et 125 blessés. A l'île No. 10, dont le siège

FAITS DIVERS.

Nous publions sur notre première page un discours du Cardinal Donnet, évêque de Bordeaux, en faveur du pouvoir temporel du pape. Dans notre prochain numéro nous publierons le discours de M. Billault, ministre sans portefeuille, qui résume la politique que le gouvernement français entend suivre, pour le présent, sur cette question.

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal publié à Québec sous le titre *Les Débats*. Les éditeurs de cette nouvelle feuille se proposent de publier les débats du parlement. Nous souhaitons à notre jeune confrère succès et prospérité.

M. Lanctôt, qui était absent lors de la publication de son discours sur le blocus, nous prie de faire remarquer que quelques fautes typographiques se sont glissées dans l'impression de ce discours. Au lieu d'être enchaîné dans une guerre, dans le dernier paragraphe, il faut lire "entraîné dans une guerre". C'est la seule faute typographique qu'il soit nécessaire de signaler.

À la séance du conseil de ville, tenue hier soir, on a décidé la continuation de la rue St-Jean depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St-Jacques. M. H. Stuart a été choisi comme procureur de la corporation en remplacement de feu Jos. Papin. Ecr. Les cotisations en charge ont été de nouveau choisies.

Le *Courier du Canada* annonce qu'il est bruit de la création prochaine d'un portefeuille de ministre de l'Agriculture, à qui serait dévolue l'administration du département de l'immigration et de la colonisation.

M. Edward Carter, avocat, vient de gravir un échelon dans la hiérarchie judiciaire. Il est nommé greffier de la couronne et greffier conjoint de la paix pour le district de Montréal.

Le vent est aux nominations, et nous craignons fort pour les hommes de paille qui en sont l'objet.

M. Médéric Marchand, écuyer, avocat, de cette ville, a été choisi comme procureur du département de l'inspecteur du revenu. Sans vouloir en rien diminuer les mérites intrinsèques de M. Médéric Marchand, écuyer, avocat, nous croyons que sa nomination va causer une grande jubilation aux aubergistes qui vendent sans licence, et il reste à savoir s'ils ne présenteront pas une adresse à M. Carter le remerciement de sa sollicitude pour leurs intérêts. L'éloquence de la parole, du geste, du regard, l'éloquence démonstrative, les poses plastiques enfin, ont valu cette bonne aubaine à M. Marchand. Voilà ce que c'est d'avoir du geste ! Car M. Marchand, à l'inverse de tous les grands orateurs ne fait pas de discours que l'on écoute, les siens sont des discours que l'on voit !

LE TREIZIÈME.—Le nombre treize est un nombre de malheur. Le gouvernement vient d'avoir une majorité de 13 sur la question de l'orateur. Pourquoi une majorité ne s'est-elle pas élevée à 14, ou encore pourquoi ne s'est-elle pas bornée à 12 ? Parmi cette majorité de 13 il doit y avoir au moins un apostat politique, n'est-ce pas M. Renaud ? Vous qui fûtes le courtois des consciences et qui avez acquis une réputation peu enviable dans cette branche, donnez donc au public la cote des consciences dans les coulisses de notre parlement ! Une information bien intéressante serait celle-ci par exemple : Le marché était-il très actif, j'en dis-je ? Était-ce les vendeurs ou les acheteurs qui commandaient les prix ? Beaucoup de transactions ? Hausse ou baisse sur les prix de l'année dernière ? Quel prix a été donné pour un certain député qui représente un comté dont le nom commence et finit par une lettre que l'on peut transformer en chiffre 8 à meilleur marché que ce représentant sans doute été acheté ? Enfin la clôture a-t-elle été animée ?

On nous informe que le *Pilot* de cette ville, organe du ministère, a rendu le dernier soupir entre les mains du shérif !—Telle vie, telle fin !

L'élection pour un conseiller dans le quartier St-Jacques s'est terminée samedi dernier, par la nomination de M. Contant contre son opposant M. Bastien. Les votes ont été comme suit : Contant, 186 ; Bastien, 100.

Sir W. E. Logan, M. Chamblin et le Dr. Hubert, com missaires canadiens qui doivent assister à la grande Exposition de Londres, sont partis, vendredi soir, par le Grand-Tronc, pour s'embarquer à Portland à bord du *North American*.

M. Shanly, administrateur-général du royaume du Grand Tronc, a donné sa démission.

La compagnie du télégraphe de Montréal va prolonger cette ligne jusqu'à Ristigouche. Ce nouvel embranchement sera prêt pour le mois de juin.

Vers trois heures et demie, lundi après-midi, une bonne portant un enfant dans ses bras a été renversée par une avalanche de neige et de glace au moment où elle entrait au No. 5 de la Terrasse Cornwall, sur la rue St-Denis. La matresse de la maison, qui se trouvait à la porte, réussit à arracher l'enfant des bras de la nourrice avant que celle-ci ne fût atteinte. La bonne a reçu des blessures graves.

Lundi soir, à 7 heures, trois grenadiers de la garde ont été fort maltraités par cinq à six hommes, dans la ruelle St-Edouard, près la rue Bonaventure. Cette rixe avait pour témoins un grand nombre de personnes qui ne sont pas intervenues, sans doute par ce qu'elles étaient convaincues que les gardes ne recevaient que ce qu'ils méritaient.

Les désertions dans l'armée anglaise deviennent très fréquentes malgré les précautions prises par les autorités. Mardi de la semaine dernière six artilleurs de l'artillerie Royale ont pris la clef des champs. Tous les six étaient de garde à Kingston et ont emporté avec eux leurs armes et leurs munitions.

Une femme du nom de Catherine McAdam a été arrêtée par la police parce qu'elle avait trop ingurgité de verres. Dans son trajet au poste du quartier Chabouille elle a fait une chute sur des verres cassés et s'est grièvement blessée. Comme on le voit, tout n'est pas rose dans la *verification* telle que pratiquée par certaines personnes, et la *pièce* qui a nom Catherine McAdam vient de subir un fiasco presque simultané sur deux scènes bien dissemblables, de l'avis de tous les anatomistes !

Les portes d'une des maisons de l'hon. George-E. Cartier, situées sur la rue St-Paul, et dont les occupants avaient dernièrement été chassés pour cause de mauvaise conduite, ont été défoncées par des polissons dans la nuit de lundi.

Nous apprenons qu'un nommé Michel Favreault de la paroisse de Saint-Edouard s'est suicidé dans la nuit de la semaine dernière. Le malheureux était, dit-on, frappé d'aliénation mentale depuis quelque temps. Il fut trouvé dans sa grange où il s'était pendu avec des guidés. Nous n'avons pu avoir d'autres détails sur cette déplorable affaire, vu l'absence de M. le coroner du district. — *Franco-Canadien*.

Le *London Free Press* dit que le corps médical supplémentaire, envoyé en Canada par les autorités militaires, a reçu l'ordre de se rembarquer pour l'Angleterre. Plusieurs sergents-majors ont aussi reçu ordre de se rembarquer.

À London, H.-C., le sergent-major Flockhart, de l'artillerie royale, s'est tué en tombant du haut en bas d'un escalier. Ses éperons, dans lesquels il s'était enroulé, ont déterminé sa chute.

Les officiers casernés à Hamilton ont pour habitude de s'exercer au tir sur des pigeons. Un de ces oiseaux s'était envolé du côté de l'hôtel Bamberger au moment où un M. Gartsch, de Dundas, H.-C., s'apprêtait à partir, ces messieurs déchargèrent leurs fusils dans la direction prise par le pigeon qu'ils manquaient ; un grain de plomb s'est logé dans la prunelle de l'œil gauche de M. Gartsch.

Le steamer *Spartan*, à destination d'Halifax, avec des approvisionnements militaires, etc., s'est perdu dans la traversée. Sept personnes ont été noyées, y compris le capitaine Hurd, du 63me régiment, sa femme et son enfant.

Le grand vapeur *Vanderbilt* vient d'être acheté par le gouvernement américain pour être transformé en frégate cuirassée. Un grand nombre d'ouvriers sont à l'œuvre pour l'approprier à sa nouvelle destination.

L'évêque catholique de Boston a été élu l'un des directeurs de l'université Harvard, la plus importante de tous les États-Unis. Que vont dire les détracteurs quand même des États-Unis devant le choix qui vient de faire le sénat du Massachusetts. C'est aux États-Unis que certaines feuilles, en frais de calomnies, ne voyent que persécution contre le catholicisme ! Eh bien, si l'on ne persécute pas plus que cela ailleurs, l'esprit de justice prédominerait encore dans certains états de l'Europe !

Dans sa séance de vendredi, la législature d'Albany a écarté, par 73 voix contre 38 la proposition d'introduire dans la constitution de l'Etat un amendement prohibitif de la vente des liqueurs.

Une feuille de Milwaukee nous apprend que le vapeur *Comet* a réussi, le 18 courant, à se frayer un chemin pour sortir de ce port en route pour Sheboygan et Two Rivers. Ce vaisseau avait beaucoup de fret et un grand nombre de passagers. Ainsi la navigation se trouve ouverte sur le lac Michigan.

Il paraît que \$20,000 tant en or qu'en bons du trésor ont été détruits par le feu qui a réduit en cendres la frégate *Congress*, coulée par le *Merrimac*.

Les cours d'eau qui coupent le chemin de fer de New-York Central entre Syracuse et Rochester sont plus gros qu'ils n'ont été depuis 25 ans. Les trains directs sur cette ligne sont suspendus depuis dix jours.

On dit que de grandes quantités de sucres et de mélasse sont emmagasinées sur la levée de Memphis.

En Angleterre, la souscription commencée pour l'érection d'un monument au Prince-Albert a déjà atteint la somme de \$230,000.

La cuirasse de la frégate anglaise *Royal Oak*, maintenant voie de construction doit être posée verticalement. Chaque plaque de fer aura 41 pouces d'épaisseur, 15 pieds de long et 3 pieds 2 pouces de largeur et pesera quatre tonnes. Le coût de chaque plaque sera de \$600.

Une lettre privée de Sidney, Australie, annonce que le vapeur *Adriatic* va probablement être retenu dans ce port jusqu'au mois d'avril, en conséquence de la grande quantité de glaces accumulées dans le port.

Le *Moniteur* de Paris dément le bruit que l'école polytechnique est consignée à raison de l'agitation qui règne dans le quartier latin.

La *Correspondance littéraire* annonce une bonne nouvelle archéologique : M. le marquis de Rocagiovine, dont le marquisat comprend la célèbre campagne d'Horace, va faire incessamment commencer des fouilles sur l'emplacement de la villa du poète.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF

Québec, 24 mars.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures. L'hon. M. Moore donne avis qu'il fera une motion, mercredi prochain, pour obtenir les documents concernant les édifices publics d'Ottawa.

L'hon. M. Alexander présente un bill pour empêcher les municipalités d'émettre des débiteurs au delà d'un certain

montant. Le bill est lu pour la première fois.

L'hon. S. Smith demande que la considération du discours du Trône soit renvoyée à mercredi, à cause des sièges laissés vacants par la retraite des hon. Vankoughnet et Morison. La motion passe et le Conseil s'ajourne jusqu'à mercredi le lendemain matin un jour de fête statuaire.

Québec, 26 mars.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures. Après la dépêche des affaires de routine l'orateur, sur motion de M. Sidney Smith, est autorisé à émettre un writ d'élection pour la division Rideau pour le reste du terme que devait siéger M. Vankoughnet. M. Sidney Smith dit alors que vu que les vacances dans le ministère n'étaient pas encore remplies il remerciait la chambre si elle voulait différer la prise en considération de l'adresse en réponse au discours du trône à demain.—La chambre donne son assentiment et s'ajourne.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Québec, 24 mars.

Après que l'orateur eût pris son siège le Greffier, suivant les ordres qui lui avaient été donnés, apporta les retours de l'élection pour Lennox et Addington et M. Walbridge, secondé par M. Lorranger, propose qu'il y ait un rapport de l'officier-rapporteur et par les livres de poll, qu'Aug. F. Hooper, l'un des candidats pour ces comtés avait la majorité à la clôture du poll, et que cependant, il n'a pas été proclamé élu par l'officier-rapporteur.—Emporté.

M. Walbridge propose ensuite que le dit A. F. Hooper aient dû être proclamé représentant des comtés de Lennox et Addington, qu'il prenne sa place, comme tel, dans la Chambre et que l'officier-rapporteur, M. P. Robin, soit sommé de comparaître lundi prochain, devant la Chambre pour expliquer sa conduite.—Emporté.

M. Cartier demande si l'opposition à l'intention de proposer quelque amendement à l'adresse.

M. Sicotte répond dans l'affirmative et dit que ces amendements sont chez l'imprimeur.

M. Cartier propose que la considération de l'adresse soit renvoyée à mercredi.—Emporté.

Québec, 26 mars.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures. Des pétitions sont présentées et les hon. G. E. Cartier dit que les arrangements pour remplir les trois vacances dans la section Haut-Canadienne du cabinet étaient presque complétés et que les nominations seraient probablement faites demain, en conséquence il demande à la chambre de différer la prise en considération du discours du trône.—Après quelques remarques de M. Sicotte et Foley la chambre consent et s'ajourne.

ARRIVEE DU NOVA-SCOTIA.

Portland, 25 mars.

Le *Nova Scotia*, parti de Liverpool le 15, est arrivé à 4 heures a. m. Il avait à bord 137 passagers.

Jules Fèvre a dénoncé dans le corps législatif l'expédition du Mexique, mais le paragraphe de l'adresse qui s'y rapporte a été adopté.

La *Patrie* assure qu'un membre du cabinet avait dit, d'après des informations venues de Washington, qu'une séparation volontaire du Nord et du Sud aurait lieu vers le mois de juin. Les conditions du traité seraient celles-ci : Le Tennessee, le Missouri et le Kentucky feraient encore partie de l'Union ; les deux républiques auraient point de ducheries intérieures sur la ligne ; la recherche des esclaves ne serait permise dans aucun état ; et l'esclavage devrait disparaître dans l'espace de 30 ans.

ITALIE.—Le gouvernement a menacé de dissoudre l'association "Providentia" si le comité de Genève n'assumait pas une certaine responsabilité.

Tous les ports sur les côtes de la Grèce ont été bloqués à cause de l'insurrection de Nauplie.

L'ambassadeur des États confédérés est arrivé à Madrid, mais le gouvernement a refusé de le recevoir.

MARCHE DE LIVERPOOL.

Liverpool, 15 mars.

Fleur, excoessivement tranquille. Canal de l'Ouest, 27s. 6d. à 28s. Philadelphie et Baltimore, 28s. à 29.

Ble, peu d'affaires. Blanc et mélé, 12s. 4d. à 13s. Rouge, 10s. 11d. à 12s. 2d.

DEGES.

St-Lin, le 22 du courant, à l'âge de 8 mois, PIERRE POLYCARPE HECTOR, fils de P. RENAUD, cer. N. P.

En cette nuit, le 25 du courant, Dame ADELAÏDE DELIMA, épouse de M. NAPOLÉON PAYETTE, à l'âge de 18 ans.

NOUVELLES ANNONCES

À St-Lin, le 22 du courant, à l'âge de 8 mois, PIERRE POLYCARPE HECTOR, fils de P. RENAUD, cer. N. P.

En cette nuit, le 25 du courant, Dame ADELAÏDE DELIMA, épouse de M. NAPOLÉON PAYETTE, à l'âge de 18 ans.

NOUVELLES ANNONCES

À St-Lin, le 22 du courant, à l'âge de 8 mois, PIERRE POLYCARPE HECTOR, fils de P. RENAUD, cer. N. P.

En cette nuit, le 25 du courant, Dame ADELAÏDE DELIMA, épouse de M. NAPOLÉON PAYETTE, à l'âge de 18 ans.

NOUVELLES ANNONCES

À St-Lin, le 22 du courant, à l'âge de 8 mois, PIERRE POLYCARPE HECTOR, fils de P. RENAUD, cer. N. P.

En cette nuit, le 25 du courant, Dame ADELAÏDE DELIMA, épouse de M. NAPOLÉON PAYETTE, à l'âge de 18 ans.

NOUVELLES ANNONCES

À St-Lin, le 22 du courant, à l'âge de 8 mois, PIERRE POLYCARPE HECTOR, fils de P. RENAUD, cer. N. P.

En cette nuit, le 25 du courant, Dame ADELAÏDE DELIMA, épouse de M. NAPOLÉON PAYETTE, à l'âge de 18 ans.

NOUVELLES ANNONCES

À St-Lin, le 22 du courant, à l'âge de 8 mois, PIERRE POLYCARPE HECTOR, fils de P. RENAUD, cer. N. P.

En cette nuit, le 25 du courant, Dame ADELAÏDE DELIMA, épouse de M. NAPOLÉON PAYETTE, à l'âge de 18 ans.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS.

Reçues et déballées, Le contenu de 350 CAISSES ET BALLES

NOUVELLES MARCHANDISES, Comprimant toute les Nouveautés de la Saison.

Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner cet assortiment.

GEORGE WINKS & CIE, BATISSE BOYER, Quarré de la Douane et rue des Commissaires, 27 mars.

200 balles de Coton jaune, largeur de 29 à 37

1000 pièces Coton long de "Horrockses," de 32 à 36 pouces

500 Coton à Chemise, No. 1, 36 pouces (original)

Achetés en décembre dernier et beaucoup au-dessous des prix actuels.

A vendre par GEORGE WINKS & CIE, 27 mars.

COTON FILE, ROUGE, BLANC ET Bleu, balles de 200 lbs., numéros assortis

A vendre par GEORGE WINKS & CIE, 27 mars.

LA MEILLEURE HUILE DE Charbon de Montréal

GARANTIE NON-EXPLOSIVE. DÉPOT D'HUILE DE CHARBON ET DE LAMPES, 91, Grande rue St.-Laurent.

Huile de Charbon de première qualité—Un écu le gallon.

BENNETT & BOWERBANK ANNONCENT RESPECTUEUSEMENT

aux habitants de Montréal, qu'ils vendent la meilleure Huile que l'on peut se procurer dans le marché, à des prix qui peuvent défier la Compétition.

On sollicite UN FENÊTRE, ayant la certitude que l'acheteur sera satisfait.

LAMPES POUR HUILE ET À ESPRIT DE VIN, abais-jour, etc., en grande variété.

LAMPES RÉPARÉES sur les lieux, avec célérité et à des conditions libérales.

Remarque l'adresse, No. 91, GRANDE RUE ST-LAURENT, BENNETT & BOWERBANK, 27 mars.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INTERNATIONALE SUR LA VIE, DE LONDRES.

Agence générale de Montréal, Rue St.-François - Xavier, Février 1862.

LES PERSONNES DONT LA VIE EST ASSURÉE à cette Société, sont libres de faire partie de tout corps de Milice ou Volontaire pour service en Canada, sans payer aucun premium extra et sans forfeiture de la police.

ALEXANDER MOLLSON, Agent général, fin-30

56,000 Enveloppes, Commercial, Buif—seulement UN DOLLAR le mille—prix ordinaire, \$1.30.

No. 19, Grande rue St.-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

Papier à note commercial, Seulement 75 CENTS la rame—Papier à lettre \$1 la rame.

No. 19, Grande rue St.-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

Seulement 50 cents la douzaine, Pour des VUES STÉRÉOSCOPIQUES. A choisir dans une grande variété.

No. 19, Grande rue St.-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

Seulement 50 cents la douzaine, Pour des VUES STÉRÉOSCOPIQUES. A choisir dans une grande variété.

No. 19, Grande rue St.-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

Seulement 50 cents la douzaine, Pour des VUES STÉRÉOSCOPIQUES. A choisir dans une grande variété.

No. 19, Grande rue St.-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

Seulement 50 cents la douzaine, Pour des VUES STÉRÉOSCOPIQUES. A choisir dans une grande variété.

No. 19, Grande rue St.-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

Seulement 50 cents la douzaine, Pour des VUES STÉRÉOSCOPIQUES. A choisir dans une grande variété.

VENTES PAR ENCAN PAR ALEX. BRYSON.

Cadran régulateur POUR LA VAPEUR.

LE SOUS-SIGNE VENDRA SANS RÉSERVE, JEUDI APRÈS-MIDI, le 27 MARS courant, au lieu complet de Machines et Outils pour fabriquer les CADRANS RÉGULATEURS POUR LA VAPEUR (Steam Engines) Brevetés de Schaeffer et Bubenbergh. Aussi une quantité de matériels pour Cadran Régulateurs, ainsi que des Cadran Régulateurs fins et non fins. Les catalogues sont prêts.

Vente à TROIS heures. ALEX. BRYSON, Encanteur, 27 mars.

ENGIN À VAPEUR, ETC.

LE SOUS-SIGNE VENDRA À SON MAGASIN, JEUDI APRÈS-MIDI, immédiatement après la vente de Cadran Régulateurs, etc., un ENGIN À VAPEUR de la force de 24 chevaux, presque neuf et dans un ordre parfait. Aussi une GRANDE MACHINE À FORER LE FER et autres articles.

ALEX. BRYSON, Encanteur, 27 mars.

Ventes par Encan.—Le sous-signe prend le libre d'offrir ses machines à ses amis et au public pour la vente par Encan de MEUBLES DE MENAGE et autres effets, soit aux domiciles des propriétaires ou à ses salles de vente.

Prix modérés ; attention et soins personnels donnés.

ALEX. BRYSON, Encanteur, 202, rue St.-Paul, cf. 20

VENTE REMISE. QUINCAILLERIE.

LA GRANDE VENTE SANS RÉSERVE DE QUINCAILLERIE en général par Catalogue supplémentaire, annoncée dernièrement, est remise à MARDI, le 15 AVRIL prochain et les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu sans aucune réserve.

La vente est digne de l'attention des marchands de Quincaillerie. On peut se procurer des Catalogues en s'adressant à Monsieur ALEX. BRYSON.

Vente par Autorité de Justice.

SERA VENDU SUR LES LIEUX, AU PLUS HAUT ENCHÈRE, LUNDI, le 21 AVRIL, prochain, à 9 H. 30, heures précises du matin, UN EMPLACEMENT, appartenant à M. Louis CATY et à ses enfants, situé dans le quartier St-Louis de cette Cité, au coin des rues St-Denis et St-Catherine, mesurant 50 pieds de front sur la rue St-Denis, et 33 pieds et 9 pouces sur la rue St-Catherine, le tout mesure française ; tenant du côté Sud-Est, à Louis Marchand, écuyer, et en arrière au Sud-Ouest, à un passage non métré, avec une maison en pierre de taille de deux étages couverte en ferblanc et divisée en deux logements, et écuries en briques dessus érigées.

Cette propriété est avantageusement située pour des demeures privées et aussi pour le commerce.

S'adresser pour les conditions de la vente, aux sous-signes, en leur étude Petite rue St-Jacques, No. 20.

J. A. LABADIE, N. P. J. E. O. LABADIE, N. P. bs—cs—30

Changement de saison et soin de la Santé.

Quelle que soit la raison physiologique, l'époque de l'année où le printemps succède à l'hiver, à toujours été marquée par plus ou moins d'inclination pour ceux qui sont en bonne santé, et de maladie pour ceux qui sont indisposés. Les agents habituellement employés avant la découverte du fluide que nous allons mentionner étaient des purgatifs—sorte de médicament possédant des substances cathartiques mises en usage possédant cet inconvénient que, tout en détruisant les aliments stimulant l'estomac et les intestins, ils les affaiblissent et indisposent par les efforts qu'ils occasionnent. Il était bien à désirer qu'on trouvât un purgatif assez puissant pour nettoyer ces organes, et assez doux en même temps, pour ne pas fatiguer. Ce que l'art n'a pu effectuer, la nature l'a complètement opéré par la production de l'eau de Plantagenet. On ne va plus chez les apothicaires, on a recours aux dépôts d'eau de Plantagenet. Il n'y a pas de cas où elle fasse mal, et à peine un où elle manque de faire du bien. Elle protège également aux deux sexes, aux enfants, jeunes gens, hommes mûrs et vieillards, à tout le monde, n'importe le temps de l'année et la constitution. Elle protège la vie des gens robustes et prolonge les jours des malades.

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS

Celebres Pillules de Sir James Clarke, pour les Femmes.

Cette médecine inappréciable ne failit jamais à guérir toutes les douleurs dangereuses et incertaines à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et font disparaître toute obstruction, provenant de l'impureté du sang et qui ne peut compter sur une guérison rapide.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses dou- les vers ont conservé leur bonne réputation, dans toutes les localités où elles ont été introduites. La raison en est—la qualité et la quantité des différents ingrédients dont elles sont composées dans toutes les occasions, sont uniformes.

Un grand nombre de certificats de leur sûreté et de leur efficacité peuvent être obtenus des agents qui les vendent. Elles sont infatigables. Les médecins en servent et les recommandent.

Opinions d'Hommes éminents.

Ces Pastilles sont composées avec art, elles sont agréables au goût, inoffensives, mais cependant très efficaces.

A. A. RAYES, M.D., A. S. M.

Je puis les recommander comme le remède le plus inoffensif et le plus agréable que l'on puisse administrer.

E. CLAY, A. M. D.

Je trouve les Pastilles de Fellowes le meilleur remède pour les vers, que je connaisse.

JOHN RAYCRAFT, S. C.

Les Pastilles de Fellowes pour les vers sont vendues partout la 3d. la boîte.

LAMPLUGH & CAMPBELL, Apothecaries Hall, Agents pour le Canada

5 juin

1862.

SPECIALITE pour les GRAINES

AUX AGRICULTEURS ET JARDINIERS.

Les sous-signes ont reçu de

